

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 novembre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4^e jour du mois de novembre 2019, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2019
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. Dépôt des rapports financiers au 30 septembre 2019
8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1088 – Gestion contractuelle
9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1089 – Circulation
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1090 – Tarification
11. Achat au fonds de roulement
12. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
13. Affectation excédent accumulé – 100^e
14. Autorisation de dépenses – 100^e
15. Vente de terrain – Route des Trois-Saults
16. Publicité journal L'Autre Voix – 15^e anniversaire
17. Gala reconnaissance de La Côte-de-Beaupré

TRAVAUX PUBLICS:

18. Octroi de contrat - Inspection des conduites TP-2019-11
19. Ajout d'un contrat de déneigement de petits stationnements 2019-2020
20. Embauche journalier temporaire

URBANISME:

21. Demande de dérogation mineure – 185, boulevard Trudelle
22. Servitude – Domaine de l'Érablière
23. Acceptation définitive – Faubourg de la rivière Ferrée – Phases 2A et 2B

INCENDIE :

24. Acceptation de soumission - Acquisition APRIA

LOISIRS

25. Fin d'emploi
26. Modification de la résolution 2019-09-238 – Gala reconnaissance
27. Octroi de contrat – Tracteur patinoire des Saphirs
28. Octroi de contrat – Fourniture de bières à l'Aréna
29. Autorisation de dépenses – Réaménagement du terrain de soccer Onyx
30. Autorisation de dépenses – Garde-corps à l'Aréna

31. Adoption du Plan d'action final de la Politique familiale municipale /
Municipalité amie des aînés

DIVERS :

32. Période de questions:

32.1 Membres du Conseil

32.2 Public

33. Levée / Ajournement

- 2019-11-275** 2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-11-276** 3. **Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019**
Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.
- 2019-11-277** 4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'octobre 2019**
Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'octobre 2019, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.
- 2019-11-278** 5. **Période de questions générales sur des sujets ne touchants pas l'ordre du jour :**
Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :
 - Aucun commentaireDe la part de l'assistance :
 - Aucun commentaireLa période de questions a débuté à 20h01 et s'est terminée à 20h02.

ADMINISTRATION

6. ***Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.***
7. ***Dépôt des rapports financiers au 30 septembre 2019.***
- 2019-11-279** 8. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1088 – Gestion contractuelle**
Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1088 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle numéro 2017-1084*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.
- 2019-11-280** 9. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1089 – Circulation**
Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1089 modifiant le règlement concernant la circulation numéro 2002-732*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.
- 2019-11-281** 10. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2019-1090 – Tarification**
Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le *Règlement numéro 2019-1090 sur la tarification des différents services municipaux numéro 2017-1035*. Un projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

- 2019-11-282 11. Achats au fonds de roulement**
- Considérant** que le service des loisirs et de la culture souhaite acquérir un souffleur et un garage pour le déneigement du toit de l'Aréna ;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un souffleur et d'un garage pour un montant de 4 199.50 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise au fonds de roulement dès le 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans.
- 2019-11-283 12. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)**
- Considérant** que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- Considérant** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que :
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
 - La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
 - La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
 - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
 - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
 - La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.
- 2019-11-284 13. Affectation du surplus accumulé – 100^e**
- Considérant** le 100^e anniversaire de Boischatel en 2020 ;
- Considérant** que le Conseil désire affecter des sommes du surplus accumulé pour diverses dépenses reliées à cet événement ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser une affectation d'un montant 100 000.00 \$ de l'excédent accumulé non affecté pour les dépenses du 100^e de Boischatel.

- 2019-11-285 14. Autorisation de dépenses – 100^e**
Considérant le 100^e anniversaire de Boischatel en 2020 ;
Considérant la résolution numéro 2019-11-284 ;
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des dépenses pour permettre la réalisation de différentes activités et publications pour le 100^e de Boischatel ;
Considérant la recommandation de la direction générale ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires selon le budget octroyé au surplus accumulé pour le 100^e anniversaire de Boischatel nonobstant le règlement numéro 2018-1069 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.
- 2019-11-286 15. Vente de terrains – Route des Trois-Saults**
Considérant la Municipalité a mis en vente trois terrains situés sur la route des Trois-Saults en septembre 2019 ;
Considérant que lors de l'appel de propositions ADM-2019-14 une proposition a été acceptée pour le terrain C (lot 6 321 899) ;
Considérant que le proposant du terrain C s'est désisté le 24 octobre dernier ;
Considérant qu'un 2^e appel de propositions se terminait le 31 octobre dernier pour le terrain A (Lot 6 321 903) et qu'aucune offre n'a été reçue ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le greffier-trésorier adjoint à poursuivre les démarches pour la vente des terrains A et C de gré à gré.
- 2019-11-287 16. Publicité journal L'Autre Voix – 15^e anniversaire**
Considérant qu'une édition spéciale du journal L'Autre Voix paraîtra le 13 novembre 2019 pour son 15^e anniversaire ;
Considérant l'invitation des éditeurs du journal à participer à cette édition en tant que partenaire privilégié ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser la réservation d'un espace publicitaire d'une demie page dans le journal L'Autre Voix au montant de 550,00 \$, plus les taxes.
- 2019-11-288 17. Gala reconnaissance de La Côte-de-Beaupré**
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'achat de 3 billets pour le Gala Reconnaissance de la Côte-de-Beaupré qui se tiendra le 7 novembre 2019 au montant de 100 \$/personne.

TRAVAUX PUBLICS

- 2019-11-289 18. Octroi de contrat - Inspection des conduites TP-2019-11**
Considérant que le service des travaux publics doit procéder à l'inspection des conduites des réseaux domestique et pluvial afin d'établir son plan d'intervention ;
Considérant le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
Considérant l'offre de prix de Veolia ;
Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'inspection des conduites à Veolia, pour la somme de 33 103.21 \$, plus les taxes.
Cette somme sera prise à même le 5% autorisé avant l'adoption des règlements d'emprunt pour construction. Une affectation de l'excédent accumulé non affecté sera faite afin de payer la dépense jusqu'à l'approbation des règlements d'emprunt.

2019-11-290 19. Ajout d'un contrat de déneigement de petits stationnements 2019-2020

Considérant qu'il est nécessaire de procéder d'ajouter un contrat de gré à gré pour le déneigement des petits stationnements de la Municipalité pour le site des boîtes aux lettres sur la rue des Onyx ;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat pour le déneigement du site des boîtes aux lettres sur la rue des Onyx pour un montant estimé de 450,00 \$, taxes incluses, portant ainsi le montant total des contrats de déneigement des petits stationnements à 55 316.46 \$ pour la saison 2019-2020.

2019-11-291 20. Embauche journalier temporaire

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour la saison hivernale ;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Vincent Tremblay au poste de journalier spécialisé temporaire pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 11 avril 2020.

URBANISME

2019-11-292 21. Demande de dérogation mineure – 185, boulevard Trudelle

Considérant le règlement # 2014-981 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Boischatel ;

Considérant la demande de dérogation mineure obtenue pour la propriété du 185, boulevard Trudelle, afin de rendre réputée conforme une marge de recul avant maximale du bâtiment principal existant de 29.5 m au lieu de 12 m tel que prévu dans la zone H1-022 du règlement de zonage # 2014-976 ;

Considérant que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 24 septembre 2019 ;

Considérant l'étude faite par les membres du Conseil municipal sur cette demande ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure telle que présentée.

2019-11-293 22. Servitude – Domaine de l'Érablière

Considérant l'article 9.2 de l'entente relative aux travaux municipaux conclue le 3 juillet 2018 pour le développement domiciliaire de l'Érablière ;

Considérant qu'une servitude de droit de passage et d'occupation doit être établi sur une partie des lots 6 275 772 et 6 275 773 pour un cabinet d'alimentation électrique du réseau d'éclairage de rue pour le développement domiciliaire de l'Érablière ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte de servitude de droit de passage et d'occupation à être préparé par le notaire au dossier, conformément au plan de M. Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, minute 30 689.

2019-11-294 23. Acceptation définitive – Faubourg de la rivière Ferrée – Phases 2A et 2B

Considérant que les travaux de construction de rues et d'autres ouvrages des phases 2A et 2B du Faubourg de la rivière Ferrée sont complétés ;

Considérant la recommandation de monsieur Jérôme Gourde, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils pour l'acceptation définitive des travaux en date du 29 octobre 2019 ;

Considérant qu'il est nécessaire de municipaliser les rues du développement domiciliaire du Faubourg de la rivière Ferrée ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint, à signer l'acte notarié de l'acquisition des sections des rues des Sables, des Jardins, du Ruisseau et de la Rivière, à être préparé par Marc-Alexandre Gadbois, notaire.

INCENDIE

2019-11-295 24. Acceptation de soumission - Acquisition APRIA

Considérant le processus d'appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoires isolés autonomes ;

Considérant que deux soumissions ont été reçues ;

Considérant que la soumission du plus bas soumissionnaire s'avère conforme ;

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle d'Aréo-Feu pour un montant de 317 314,90 \$ taxes incluses. Cette somme sera prise à au règlement d'emprunt numéro 2018-1062 prévu à cet effet.

LOISIRS

2019-11-296 25. Fin d'emploi

Considérant les comportements adoptés par l'employé numéro 730003, dont il ne convient pas de mentionner le nom aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil municipal connaissent l'identité (ci-après appelée « la Personne salariée ») ;

Considérant que les derniers comportements de la Personne salariée constituent de l'insubordination et une dérogation au devoir de respect des règles et politiques qu'elle devait avoir envers la Municipalité et ses employés, brisant ainsi définitivement le lien de confiance qui doit exister entre la Personne salariée et la Municipalité ;

Considérant que la Personne salariée a refusé de se présenter aux deux convocations du directeur général afin de fournir sa version des faits lors de l'enquête administrative, et ce, malgré l'imposition de suspensions ;

Considérant que la Municipalité, suite à l'enquête faite auprès des personnes concernées, possède des motifs sérieux pour rompre le lien d'emploi de la Personne salariée ;

Considérant que la Personne salariée est en période de probation et qu'elle a été clairement informée des risques d'une fin d'emploi à défaut de collaborer à l'enquête ;

Considérant la recommandation du directeur général ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la municipalité de Boischatel mette fin à l'emploi de l'employé numéro 730003.

- 2019-11-297 26. Modification de la résolution 2019-09-238 – Gala reconnaissance**
- Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la résolution 2019-09-238 adoptée le 30 septembre dernier ;
- Considérant** que le Gala reconnaissance a eu lieu sur le bateau de croisière Louis Jolliet le 26 octobre 2019 et que 28 repas ont dû être ajoutés ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'entériner la dépense pour Gala reconnaissance 2019 sur le bateau de croisière Louis Jolliet pour une somme totale de 21 427.74 \$, taxes incluses.
- 2019-11-298 27. Octroi de contrat – Tracteur patinoire des Saphirs**
- Considérant** que le service des travaux publics doit procéder à l'acquisition d'un tracteur pour l'entretien de la patinoire couverte du Parc des Saphirs ;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
- Considérant** que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant** l'offre de prix de Agritex QUÉbec ;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un tracteur John Deere 4066R 2019 avec ses équipements chez le concessionnaire Agritex Québec selon les spécifications du véhicule et les équipements demandés, pour la somme de 97 728.75 \$, taxes incluses.
- Ces sommes seront prises au règlement d'emprunt numéro 2019-1078 prévu à cet effet.
- 2019-11-299 28. Octroi de contrat – Fourniture de bières à l'Aréna**
- Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la résolution numéro 2019-09-235 adoptée le 9 septembre dernier concernant le contrat de fourniture de bières à l'aréna de Boischatel ;
- Considérant** que la dépense totale pour la fourniture de bières est estimée à 35 152.00 \$, plus les taxes ;
- Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084 ;
- Considérant** que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi ;
- Considérant** l'offre de prix de Labatt ;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Conseil municipal octroie le contrat à la brasserie Labatt, la fourniture bières à l'aréna de Boischatel pour les années 2019 à 2022, de format 341 ml au montant fixe de ristourne à la caisse de 43,94 \$ plus les taxes applicables, crédité au prix de base en vigueur selon la liste de prix aux licenciés CSP du Québec.
- Il est également résolu d'autoriser la greffière-trésorière à signer le contrat.
- 2019-11-300 29. Autorisation de dépenses – Réaménagement du terrain de soccer Onyx**
- Considérant** qu'il y a lieu de réaménager le terrain de soccer des Onyx afin d'enlever la butte afin de la remplacer par une clôture et un filet.
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 55 391\$ plus taxes, pour le réaménagement du terrain de soccer des Onyx, dont l'installation d'une clôture Alpha au montant de 12 675 \$ plus les taxes. Cette somme sera prise au fonds de parcs et espaces verts.

2019-11-301 30. Autorisation de dépenses – Garde-corps de l'Aréna

Considérant que des garde-corps doivent être ajoutés aux gradins de l'aréna de Boischatel ;

Considérant la soumission de la compagnie Métallurgie Simoneau inc. ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser l'achat de trois sections de garde pour un montant de 3 310.00 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au règlement d'emprunt numéro 2017-1036 prévu à cet effet.

2019-11-302 31. Adoption du Plan d'action final de la Politique familiale municipale/ Municipalité amie des aînés

Considérant l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité,

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture ;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la Municipalité de Boischatel adopte le plan d'action d'une durée de trois ans de la future politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et que monsieur Claude Martin, directeur du service des loisirs et de la culture soit désigné pour le suivi et la mise en œuvre.

DIVERS

32. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

La période de questions a débuté à 20h17 et s'est terminée à 20h18.

2019-11-303 33. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20h19.

ASSISTANCE : 3 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 18 novembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 18^e jour du mois de novembre 2019, 19h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général est également présent. Mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux sont absentes.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ventes des terrains – Route des Trois-Saults
2. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-A-04
3. Centre communautaire le Pivot - 5 à 7 bénéfice
4. Alliances Affaires – Soirée de Noël
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public
6. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

- 2019-11-304 1. Ventes des terrains – Route des Trois-Saults**
Considérant la Municipalité a mis en vente trois terrains situés sur la route des Trois-Saults en septembre 2019 ;
Considérant que les proposants ont signé une promesse d'achat pour le terrain A (Lot 6 321 903) ainsi que pour le terrain C (lot 6 321 899) ;
Considérant qu'il est nécessaire de mandater la direction afin de conclure les ventes ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire et le directeur général à signer les actes de vente des terrains A et C.
- 2019-11-305 2. Patinoire couverte des Saphirs – Directive de chantier DC-A-04**
Considérant la construction de la Patinoire couverte des Saphirs ;
Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'architecte Vadim Seigel afin d'obtenir une hauteur de bande standard suite à l'installation éventuelle de tapis de refroidissement ;
Considérant que la directive de chantier DC-A-04 a été estimée par l'entrepreneur au montant de 8 505.86 \$;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directive de chantier DC-A-04 du projet de construction de la Patinoire couverte des Saphirs pour un montant estimé de 8 505.86 \$, taxes et frais inclus.
- 2019-11-306 3. Centre communautaire le Pivot - 5 à 7 bénéfice**
Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un billet pour le 5 à 7 au profit du Centre communautaire le Pivot qui se tiendra le 27 novembre 2019 au montant de 150 \$.
- 2019-11-307 4. Alliance Affaires – Soirée de Noël**
Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement de procéder à l'achat de trois billets pour la Soirée de Noël d'Alliance Affaires qui se tiendra le 5 décembre 2019 au montant de 80 \$/personne.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Aucun commentaire

2019-11-308

5. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h15.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Carl Michaud
Directeur général

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».